

de nouveau sur l'accélérateur. A-t-il ressuscité l'impôt sur les sociétés? Non, il a établi un nouvel impôt sur le revenu des particuliers en le couronnant d'un plafond. Le produit de cet impôt contribuera largement à rembourser les sociétés avec un intérêt de 5 p. 100.

Au cours de l'année financière 1968-1969, cette surtaxe de 5 p. 100 sur le revenu des particuliers produira quelque 185 millions de dollars, d'après l'estimation du ministre. Cependant, il se dispose à rembourser 230 millions de dollars aux sociétés, plus 14 millions de dollars d'intérêt, soit en tout 244 millions. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, les salariés du pays seront frappés d'impôt à un moment où le coût de la vie monte, alors que leur pouvoir d'achat baisse, afin de permettre au ministre des Finances de rembourser sur une certaine période de temps quelque 244 millions de dollars aux sociétés du pays.

● (12.40 p.m.)

Il y a un vieux dicton qui parle de décoiffer saint Pierre pour coiffer saint Paul. Le ministre des Finances vole Lazare pour payer le riche. Il vole le pauvre pour payer le riche. Voilà la mesure que le ministre des Finances nous demande maintenant d'approuver. Nous devrions avouer en toute humilité, d'après cette motion du premier ministre, que nous regrettons d'avoir voté contre elle lundi soir dernier, que nous ne voulons pas que le gouvernement considère ce vote comme un vote de défiance.

Je déclare au gouvernement que cette taxe est inique et qu'elle accentue l'injustice de notre régime fiscal, que nous nous opposons lundi soir dernier à la mesure et que nous nous y opposons encore, et que s'il essaie de l'imposer de nouveau, nous la combattons sans merci. J'affirme au gouvernement que s'il essaie de rétablir cet impôt ou tout impôt semblable qui ne fera qu'élargir l'écart entre les salariés, d'une part, et les compagnies, d'autre part, nous nous y opposerons et, si possible, nous le forcerons à accomplir ce qu'il devrait faire présentement, c'est-à-dire différer la question aux électeurs.

Le premier ministre a dit l'autre soir à la télévision—et non pas à la Chambre, monsieur l'Orateur, car ce n'est plus là que les débats ont lieu—que le gouvernement a besoin d'argent pour vaquer aux affaires nationales. S'il a grand besoin de cette somme de 185 millions de dollars, au lieu de la prélever des gens à revenu modeste, au moyen de

la surtaxe de 5 p. 100 il peut différer le remboursement de l'impôt des sociétés. Il en a certainement le pouvoir. S'il requiert de l'argent, il pourra sans aucun doute en trouver auprès des possédants plutôt que des démunis.

Non seulement le gouvernement essaie depuis quelques jours de détourner l'attention du public de cet impôt, monsieur l'Orateur, mais encore le ministre des Finances essaie maintenant d'effrayer le public en disant que le dollar est à l'épreuve. J'ai pris note de ce qu'a dit hier soir à la télévision le ministre; je ne crois donc pas me tromper. Il a dit que l'opposition avait suscité délibérément une crise et que les marchés financiers attendaient la suite des événements. A mon avis, ce n'est pas le dollar qui est à l'épreuve, monsieur l'Orateur, c'est le ministre des Finances. C'est le gouvernement; il a été jugé et trouvé en défaut. Pourquoi le dollar est-il dans une situation précaire? Pourquoi les portefeuillistes et les marchés financiers ont-ils des craintes? C'est parce que le gouvernement refuse depuis des mois de saisir par les cornes le problème de l'inflation et n'a pas réussi à présenter une solution réaliste à la crise financière que traverse présentement le pays. Voilà un gouvernement qui se croise les bras alors que le chômage a dépassé 6 p. 100 en janvier.

Selon le Conseil économique du Canada, monsieur l'Orateur, si notre taux de chômage diminuait de 1 point de pourcentage, notre production globale augmenterait de 2 milliards de dollars par année. Si l'on abaissait le taux de chômage au niveau que le Conseil économique du Canada considère comme normal, le produit national brut du Canada augmenterait de milliards de dollars. Le Trésor du Canada s'enrichirait de centaines de millions de dollars supplémentaires sans qu'on ait à modifier le régime fiscal actuel. Si le pays est mal en point, le ministre des Finances devrait consulter les statistiques sur le chômage, qui n'ont jamais été aussi élevées depuis 1964.

Je lui demande aussi d'examiner les taux d'intérêt élevés, dont il doit accepter la responsabilité. L'an dernier, le gouvernement a aboli le plafond des taux d'intérêt, prévu dans la loi sur les banques. On nous a alors donné l'assurance que la concurrence ferait baisser ces taux. Le taux d'intérêt préférentiel des banques a été porté à 7 p. 100, taux qui, sauf erreur, n'a jamais été aussi élevé depuis le début des années 20.